

⚠ Après deux échecs ou si la validité de 18 mois est dépassée, 6 h de cours pratiques obligatoires en auto-école agréée et passage de l'examen avec le moniteur et le véhicule de l'auto-école.

3. La filière libre, conduite avec un guide durant le stage.

Il faut avoir 17 ans minimum ;

Rendez-vous pédagogique obligatoire AVEC LE/LES guide(s) : soit 3h de cours pour **10 euros** via auto-école soit **13,07 euros** via e-learning ;

Délivrance du permis provisoire de 36 mois à l'administration communale sur présentation du document de la demande ;

Stage : minimum 3 mois et maximum 36 mois AVEC guide. Il faut avoir roulé 1500 kms et tenir le ROADBOOK à jour ;

Le test de perception des risques est à passer avant la réservation de l'examen définitif (**15 euros** dans un centre d'examen).

Examen pratique : **36 euros** avec votre véhicule ou celui de l'auto-école. Il faut avoir 18 ans.

⚠ Après deux échecs ou si la validité de 36 mois est dépassée, 6 h de cours pratiques obligatoires en auto-école agréée et passage de l'examen avec le moniteur et le véhicule de l'auto-école.



Éditeur responsable : Commune d'Estaimpuis

A propos de l'examen PRATIQUE

Coût : **36 euros**.

Avoir 18 ans accompli ;

Prendre rendez-vous à l'avance auprès de l'auto-école et auprès du centre d'examens ;

Vous devrez réaliser votre propre évaluation, celle-ci n'influera pas sur le résultat final de votre examen ;

Apporter les attestations de suivi des rendez-vous pédagogique, le Roadbook dûment complété, votre carte d'identité, votre permis provisoire et l'attestation de réussite de votre test de perception des risques ;

Pour la filière libre ou sous couvert d'un permis 18 mois, votre journal de bord attestant des 1500 kms parcourus ;

Après deux échecs, 6 h de cours pratiques obligatoires en auto-école agréée ;

Après votre réussite, présentez-vous à l'administration communale avec votre « demande de permis de conduire » afin de recevoir votre permis définitif.

Plus d'infos sur

E-learning :

www.rendezvouspedagogique.be

Roadbook :

www.monpermisdeconduire.be

Région wallonne :

www.wallonie.be/fr/demarches/passer-le-permis-de-conduire-pratique-categorie-b

Auto sécurité :

www.autosecurite.be/permis-de-conduire/



EN ROUTE POUR LE PERMIS !



En route pour le PERMIS DE CONDUIRE !

Pour apprendre la théorie, **3 possibilités s'offrent à vous** :

1. Apprendre seule

Il faut avoir 17 ans minimum. Des livres et supports digitaux sont disponibles en librairie et dans certaines auto-écoles.

2. Apprendre avec une auto-école

Il faut avoir 17 ans le jour du passage au centre d'examen ;

Vous devez suivre au minimum 12 h de formation théorique via une auto-école agréée ;

⚠ Après deux échecs consécutifs, 12 h de cours théoriques obligatoires en auto-école agréée (même si vous avez déjà suivi des cours théoriques avant vos examens).

3. La formation théorique avec le PCS

Il faut avoir 17 ans minimum. La formation se déroule sur 4 jours. La théorie est expliquée par un moniteur agréé avec quelques exercices de mise en situation.

Coût : 40 euros.



A propos de l'examen THÉORIQUE

Coût : 15 euros – Durée : 30 minutes – 50 questions – Avoir sa carte d'identité.

Pour réussir l'examen, il faut avoir obtenu au minimum 41 points sur 50. Chaque faute grave compte pour 5 points.

Après réussite de l'examen théorique, le candidat reçoit une demande de permis provisoire ; s'il désire poursuivre en filière libre il faudra cocher la case M36 pour obtenir un permis provisoire valable 36 mois, non renouvelable.

Le permis M18 pourra être obtenu soit après 20 heures d'auto-école soit après 3 mois de stage en filière libre et à condition bien sûr de réussir le test de capacité technique de conduite.

Le M12 est également un permis filière libre réservé aux personnes pour lesquelles le permis M36 est arrivé à échéance, pour l'obtenir il faudra malgré tout faire 6 h. d'auto-école.

Le candidat qui poursuit son apprentissage en auto-école n'a pas besoin de permis provisoire.

N.B. : Si vous avez des difficultés de lecture ou que vous suivez un enseignement spécialisé, contactez le centre d'examen, vous avez droit à des aides pour passer votre examen.

Pour pratiquer vos apprentissages,

3 possibilités s'offrent à vous :

1. L'accès direct :

Cette filière vous permet de passer des cours pratiques en auto-école à l'examen pratique, sans période de stage préalable.

Il faut avoir 17 ans minimum pour débiter l'apprentissage ;

Vous devez pratiquer 30h d'auto-école afin d'obtenir le « certificat d'enseignement pratique » ;

Avant de réserver votre examen pratique définitif, il faut passer le test de « perception des risques » (**15 euros** dans un centre d'examen) ;

L'examen pratique est direct, sans permis provisoire, avec un moniteur d'auto-école. Il faut avoir atteint l'âge de 18 ans au moment de l'examen ;

⚠ Après deux échecs, 6 h de cours pratiques obligatoires en auto-école agréée et passage de l'examen avec le moniteur et le véhicule de l'auto-école.

2. L'apprentissage avec auto-école avec possibilité de conduire seul durant le stage.

Il faut avoir 17 ans minimum ;

Vous devez pratiquer 20h d'auto-école afin d'obtenir le « certificat d'enseignement pratique » ;

Le test de perception des risques est à passer avant la réservation du test d'aptitude ;

Le test de capacité technique de conduite (60 euros dans un centre d'examen) est également une condition pour obtenir le permis provisoire de 18 mois. Le certificat d'aptitude sera délivré à 18 ans.

Le permis provisoire est ensuite délivré par l'administration communale.

Le stage, sans guide, est de minimum 3 mois et de maximum 18 mois. Il faut tenir un Roadbook et parcourir 1500 kms pendant au minimum 3 mois.

Examen pratique : **36 euros** avec votre véhicule ou celui de l'auto-école.